

Comment s'inscrire ? Deux possibilités

Je souhaite régler par chèque

1

Je remplis la fiche de
renseignements papier

2

Je fais un chèque de
25€ pour l'adhésion (un
seul par famille)

3

Je fais 1 ou 3 chèques
(maximum) pour régler
le montant annuel des
cours

ou

Je souhaite régler en ligne (recommandé)

1

Je règle l'adhésion de
25€

2

Je choisis comment
régler le montant
annuel des cours en 1, 3
ou 12 fois

Comment faire ?

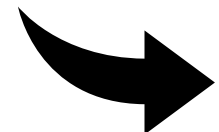
A - Par chèque :

Vous devez remplir la fiche d'inscription papier disponible auprès de votre professeur.

Un seul chèque ou trois chèques **maximum** pour les cours + un chèque à part pour l'adhésion obligatoire (une par famille, 25€)

À l'ordre de École de Musique Valensole

Inscrire le(s) nom(s)/prénom(s) de(s) élève(s) au dos du(des) chèque(s).



B - En ligne (HelloAsso)

À noter : lorsque vous arrivez sur le site HelloAsso, une participation financière à la plateforme est automatiquement paramétrée. **Elle n'est pas obligatoire, vous pouvez la mettre à zéro et poursuivre votre adhésion à l'école de musique sans surcoût.**

Si vous réglez sur HelloAsso, inutile de remplir la fiche de renseignement papier car vous la remplirez directement en ligne.

1^{ère} étape : régler l'adhésion annuelle

Adhésion obligatoire - Une par famille, 25€ (Flashez le code ou cliquez sur le lien)

<https://www.helloasso.com/associations/avac/adhesions/2026-2027-adhesion-annuelle>



2^{ème} étape : choisir le mode de règlement des cotisations

Règlement en une fois (Flashez le code ou cliquez sur le lien)

<https://www.helloasso.com/associations/avac/adhesions/2026-2027-paiement-en-1-fois>



Règlement en trois fois (Flashez le code ou cliquez sur le lien)

<https://www.helloasso.com/associations/avac/adhesions/2026-2027-paiement-en-3-fois>



Règlement mensuel (12 échéances)

Uniquement si souscrit avant le 30 septembre 2024 (Flashez le code ou cliquez sur le lien)

<https://www.helloasso.com/associations/avac/adhesions/2026-2027-paiement-mensuel-12-echeances>

